



Flash presse, 24 juin 2026

Canicule : le gouvernement reconnaît une nouvelle fois le rôle des protections solaires, mais l'urgence exige bien plus

À l'heure où des millions de Français subissent des températures difficilement supportables dans leur logement, le projet de loi « Relance Logement » présenté ce jour par le ministre du Logement Vincent Jeanbrun évoque des dispositions pour faire face à la canicule. Parmi elles : une simplification des règles permettant l'installation de volets et de stores en copropriété, en facilitant leur vote à la majorité simple. Une avancée encouragée par le Groupement Actibaie, mais encore insuffisante face à l'urgence climatique et sanitaire déjà à l'œuvre dans les logements.

Chaque été, des millions de logements se transforment en véritables pièges thermiques. Les épisodes de chaleur extrême ne sont plus exceptionnels : ils deviennent désormais la norme.

Si la mesure annoncée par le ministre sur la simplification de l'installation de volets ou de stores va dans le bon sens, elle n'est pas encore entrée en vigueur et doit encore franchir plusieurs étapes parlementaires.

Et alors que l'Etat s'apprête, par ces mêmes annonces, à assouplir les conditions de rénovation des logements les plus énergivores, il est incompréhensible que les solutions les plus efficaces pour limiter les surchauffes estivales restent encore insuffisamment soutenues.

« Ce projet de loi, à lui seul, n'a vocation à régler ni la question du financement des équipements, ni celle de leur reconnaissance dans les dispositifs de rénovation, ni les freins réglementaires qui continuent de limiter le déploiement des solutions solaires. Mais, inscrit dans un ensemble plus large de mesures, et notamment à la suite du bilan du PNACC, il confirme surtout la nécessité d'accélérer le passage à l'action ! » réagit **Hervé Lamy, Délégué général du Groupement Actibaie.**

Les protections solaires extérieures ne relèvent plus du confort : elles constituent un véritable équipement d'adaptation climatique. Elles permettent de limiter l'entrée de chaleur avant qu'elle ne pénètre dans le bâtiment, de réduire le recours à la climatisation et d'améliorer immédiatement les conditions de vie des occupants.

Pourtant :

- Tous les volets et stores ne bénéficient toujours pas du taux réduit de TVA à 5,5 %

- Le confort d'été demeure insuffisamment intégré dans les critères de valorisation des logements
- Les contraintes administratives et patrimoniales continuent de freiner de nombreux projets

Face à l'accélération du changement climatique, le temps des ajustements marginaux est révolu.

« Le gouvernement reconnaît encore aujourd'hui, à travers cette mesure sur les copropriétés, que les protections solaires font partie de la réponse aux fortes chaleurs. Mais pendant que les textes suivent leur parcours parlementaire, les températures, elles, continuent de battre des records. Les solutions existent, elles sont immédiatement disponibles et efficaces. Il nous faut, maintenant, une politique à la hauteur de l'urgence climatique et sanitaire que vivent des millions de Français. » conclut **Philippe Seas, Président du Groupement Actibaie.**

Un appel à engager une véritable politique d'adaptation des logements aux fortes chaleurs

Comme rappelé lors du premier bilan du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) la semaine passée, Le Groupement Actibaie appelle le gouvernement à engager une véritable politique nationale d'adaptation des logements aux fortes chaleurs. Comment ? En :

- intégrant les équipements de confort d'été dans MaPrimeRénov' par geste ;
- élargissant le taux réduit de TVA à 5,5 % à l'ensemble des volets et stores ;
- rendant obligatoire l'étude du confort d'été dans les projets de rénovation performante ;
- améliorant l'indicateur confort d'été du DPE et en le rendant visible dans les annonces immobilières ;
- intégrant le confort d'été dans les plans pluriannuels de travaux et les diagnostics obligatoires ;
- assouplissant les règles de protection du patrimoine afin de faciliter l'installation de protections solaires.

À propos du Groupement Actibaie : Affilié à la Fédération Française du Bâtiment, le Groupement Actibaie est l'organisation professionnelle qui réunit l'ensemble des métiers des portes, portails, volets et stores. Il regroupe 3 000 adhérents, à la fois les fabricants industriels, les assembleurs et les entrepreneurs installateurs et compte adhérents, soit 28 000 salariés pour 3,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le syndicat représente ainsi 80 % des produits industriels mis sur le marché dans le secteur. Les priorités de développement du Groupement Actibaie se centrent sur : la sécurité, l'accessibilité, la maintenance, les économies d'énergie, la normalisation et la formation.

www.groupement-actibaie.org

CONTACT PRESSE

Valentine Herson-Macarel – Agence B Side

06 29 23 29 50 – v.herson-macarel@agencebside.fr